

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 123 croissant Bingley

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 24 août 2021, à 19h30, via l'application mobile de vidéoconférence ZOOM, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 123, croissant Bingley et désigné sous le lot 2 683 474. Une inscription est nécessaire avant le 23 août à 16H00 par courriel à papillon.manon@municipalitepontiac.ca pour pouvoir être connecté à la vidéoconférence.

La dérogation vise à permettre de régulariser l'implantation d'un bâtiment secondaire de type Cabanon à 3,6 mètres de la marge avant de la propriété sur le lot 2 683 474 alors que la norme règlementaire pour la marge de recul avant dans la zone 8 est de 10 mètres. La disposition règlementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.3.4 du Règlement de zonage No. 177-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 9^e jour du mois d'août de l'année deux mille vingt-et-un.



M. Pierre Said
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut sur le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 9^e jour d'août deux-mille vingt-et-un.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour d'août deux-mille vingt-et-un.



M. Pierre Said
Directeur général et secrétaire-trésorier